

Communiqué sur l'ouverture du Système d'Information sur les Armes (SIA)

Suite à un contact téléphonique, le Bureau de l'Ordre Public et de la Sécurité Intérieure de la préfecture de la Mayenne annonce que l'ouverture du SIA aux tireurs sportifs est repoussée au mieux en juin 2023.

D'ici là, la procédure « papier » telle que nous la connaissons reste en vigueur pour les demandes d'acquisition d'armes de catégorie B ou de renouvellement.

La STL vous tiendra informés sur la date d'ouverture du SIA pour les tireurs sportifs.

Documents à fournir pour un renouvellement ou une acquisition d'armes de catégorie B.

- Imprimé Cerfa n° 12644-03 : remplir une annexe par arme.
- Édition sur papier de la licence valide pour la saison en cours.
- Photocopie recto-verso Carte Nationale d'Identité valide ou passeport valide.
- Extrait de naissance avec mentions marginales, si déplacement impossible, demande à faire sur le site www.acte-etat-civil.fr (préciser sur ce site la mairie de naissance et le département), datant de moins de 3 mois.
- **ORIGINAL** de la détention en fin de validité dans le cas d'un renouvellement (conserver une copie).
- Attestation de pratique régulière du tir à la Société de Tir Lavalloise.
- Avis préalable de la Fédération Française de Tir.
- Photocopie de la facture du coffre-fort ou attestation sur l'honneur accompagnée de la photo du coffre ancré au sol ou au mur.
- Justificatif de domicile portant les nom et prénom du demandeur (facture EDF, GAZ ou Téléphone en cours de validité, **PAS** de facture d'eau).

**La demande est à adresser en courrier simple par le tireur à la
Préfecture de la Mayenne.**

**Direction des Services du Cabinet - Services des Sécurités
Bureau de l'Ordre Public et de la Sécurité Intérieure
Place Jean Moulin - CS 91507
53000 Laval cedex**

Tél : 02 43 01 50 00

Mail : pref-armes@mayenne.gouv.fr